

Accueil Clos-Béguin « pique-nique »

CHARTRE 2023-2024

Inscription

L'inscription est valable pour l'année 2023 - 2024. L'accueil est ouvert du 21 août 2023 au 28 juin 2024.

Priorités d'accueil

Cet accueil est strictement limité aux enfants de 5P à 8P, inscrits sur la liste d'attente du réseau REBSL et scolarisés à St-Légier-La Chiésaz.

Tarifs

La participation mensuelle facturée aux parents est de CHF 15.- par jour d'accueil hebdomadaire.

Aucune déduction n'est accordée en cas d'absence de l'enfant.

Cette prestation ne bénéficiant d'aucun subventionnement, le rabais fratrie n'est pas accordé.

Conditions

Tout changement en cours d'année doit être annoncé par écrit au bureau de la Fondation.

Un délai de modification ou de résiliation d'un mois pour la fin d'un mois est appliqué.

Une résiliation des prestations offertes à l'accueil parascolaire d'Oxybulles en vue de leur remplacement par une inscription à l'Accueil Clos-Béguin ne sera pas acceptée.

Les jours accordés à l'Accueil Clos-Béguin mais non octroyés à Oxybulles doivent être mis en liste d'attente par les parents, via le Portail Famille de notre site internet www.rebsl.ch. Les parents sont tenus de confirmer leur demande par écrit tous les 4 mois, faute de quoi cette dernière sera annulée.

Informations pratiques

Lieu de rendez-vous : Immédiatement à la fin des cours, à 12h00 à l'entrée de la salle des pas perdus de l'Aula Clos Béguin

Encadrement : de 12h00 à 12h35, les enfants mangent ensemble puis participent à des activités proposées jusqu'à 13h15. Ils sont sous la responsabilité de l'adulte encadrant et suivent ses indications.

Mobile : L'utilisation des portables ou autre appareil est proscrite.

Repas : L'enfant apporte son pique-nique (fours micro-ondes et réfrigérateurs à disposition). Il amène également ses couverts, ces derniers n'étant pas à disposition sur le lieu de pique-nique.

Si l'enfant a oublié son pique-nique, il doit le signaler à l'adulte encadrant qui cherchera une solution. En accord avec les parents, et sous réserve des places disponibles, un dépannage exceptionnel à Oxybulles (prestation facturée en sus) peut être envisagé. En raison de la responsabilité engagée de la structure d'accueil, il est formellement interdit à l'enfant de passer de son propre gré dans un commerce entre les cours et le repas.

Absence : toute absence d'un enfant à cet accueil doit être annoncée par les parents au plus tard **le matin même, entre 7h et 11h, de préférence par sms, au numéro de téléphone 077 509 09 12 (mobile Accueil pique-nique)**

Tout comportement inadéquat sera sanctionné, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'enfant de cet accueil.

Contact

Répondante de la Fondation : S. Reymond, directrice, 021 564 03 70

Répondant de l'Ecole : E. Vuataz, doyen, 021 557 41 57

Cette charte entre en vigueur le 1^{er} août 2023. Elle annule et remplace les versions précédentes.